MARCY INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2012

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Elie BOUTROY, Maire.

Etaient présents : MM BOUTROY Elie, BRY Bernard, LEFORESTIER Jacques, VAN MAELE Gérard, VERDRIÈRE Chantal, LAMBERT Dominique, LITAS Dominique, THUET Gérard, BOUTROY Sébastien, DESCAMPS Danièle.

Absent excusé : M. Freddy GILLOT.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2011 de la commune

Le compte administratif de la commune, arrêté par Monsieur le Maire, et le compte de gestion de la commune, arrêté par le Receveur municipal, retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée dont les montants s'élèvent à :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	63 873,37	93 180,33
Recettes	6 452,55	122 492,19
Résultat	- 57 420,82	+ 29 217,28
Part affectée à l'invest.		3 645,55
Résultat antérieur	+ 13 330,45	+ 100 013,36
Intégration des résultats du service de l'eau	+ 60 922,83	+ 3 942,80
Résultat de clôture	+ 16 832,46	+ 129 527,89
Résultat cumulé		+ 146 360,35

Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil.

Vote du compte de gestion 2011 du service de l'eau

Le dernier compte de gestion du service de l'eau est voté à 0 euro.

Les excédents en fonctionnement (3942,80 €) et en investissement (60922,83 €) ont été intégrés au budget communal au 31 décembre 2011.

Le château d'eau, la lagune et les réseaux sont mis à disposition de la Communauté d'agglomération de par sa compétence eau assainissement ; ils restent la propriété de la commune.

Décision des taux d'imposition communaux 2012

Le Conseil municipal décide de retenir les taux d'imposition 2012 identiques à ceux de 2011.

Pour information et comparaison voici les taux moyens communaux au niveau départemental et les taux communaux :

Taux moyens communaux	Taux Marcy 2011
au niveau départemental	

Taxe d'habitation :	25,06	7,97
Taxe sur le foncier bâti :	21,58	8,19
Taxe sur le foncier non bâti :	31,00	19,63

Présentation et vote du budget primitif 2012

Le budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à 235765 \in en fonctionnement et à 63500 \in en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2012.